PRIMEUR :
un métier de bon goût !

Nouveau !
Ouverture à **Lille** d'une formation au CAP Primeur ***en 1 ou 2 ans***

Chefs d'entreprises ?
Formez un/une jeune en contrat d'apprentissage !

Jeunes et adultes ?
Choisissez un métier de contact et de service à la clientèle !

Le CAP Primeur : un diplôme de la *filière fruits et légumes*

Une nouvelle formation proposée à l'antenne Entreprises et Formation de Lille de la **CMA Hauts-de-France**, dans les locaux neufs d'Eurartisanat situés **Place des Artisans**, à l'angle des rues Abélard et du Faubourg d'Arras !

Des intervenants professionnels dans un cadre exceptionnel !

+ d'infos sur cma-hautsdefrance.fr

Une question ?
09 72 72 72 07

CMA-HdF
cma.hautsdefrance
cma-hautsdefrance
cma.hautsdefrance

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
HAUTS-DE-FRANCE

Préparez en 1 ou 2 ans* le CAP Primeur !

Cette formation unique au **Nord de Paris** ouvre à **Lille** dans des locaux neufs et **à deux pas du MIN de Lomme** (Marché d'intérêt national).

De plus en plus, les clients recherchent des **conseils personnalisés** et un **service au top** pour acheter les meilleurs fruits et légumes.

La vocation du commerçant Primeur y répond : mettre en valeur les produits, informer sur les origines, les modes de culture, proposer des recettes pour les cuisiner, fabriquer des soupes et des jus de fruit ultra frais etc.

Les professionnels constatent ces évolutions et recrutent des jeunes ou des adultes : c'est le moment pour se former !

Où sont les débouchés ?

Primeurs, rayons fruits et légumes des moyennes et grandes surfaces, magasins de producteurs, coopératives, entreprises d'import export etc.

Comment se former ?

Formation initiale en alternance : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation.

Formation continue : Compte Personnel de Formation (CPF) de transition professionnelle, Pro A (reconversion ou promotion par alternance), Plan de Développement Compétences.

Où se renseigner ?

Pour tout savoir sur le **déroulement** et le **contenu des études**, le **rythme de l'alternance**, les **aides financières et exonérations** pour les employeurs d'apprentis, pour la rémunération des apprentis etc.

**nous consulter pour les modalités.*

Appelez-nous au 09 72 72 72 07 !